

## Compte-rendu du conseil municipal

23 JANVIER 2023 10 H 00

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Roger GROSSIORD, Maire, en séance ordinaire.

**Présents** : LEVRIER Patrick adjoint

GROSGURIN Jean-Pierre, MERMET Jacques, PERONNET Gilles, TREMBLAY Sacha

**Excusé(e)s** : GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER

GROSGURIN Laurence pouvoir à Sacha TREMBLAY

**Secrétaire de séance** : Gilles PERONNET

### DELIBERATION

#### 2023-01-013 Cession du terrain « la Collène » au groupe Vinci Immobilier

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les négociations qu'il a eues avec la société VINCI IMMOBILIERE RHONE-ALPES AUVERGNE afin de définir les conditions de cession de la « Collène » au groupe VINCI Immobilier dans le cadre d'un compromis de vente afin qu'il y construise une résidence d'hébergement touristique d'une surface plancher de 20.000m<sup>2</sup> ainsi qu'un centre aqualudique ouvert à tous.

Les parties se sont mises d'accord sur un prix de 435 276,00 € décomposé comme suit :

- Zone AUT : 6.366 m<sup>2</sup> à 44€/ m<sup>2</sup> soit : 280 104,00 €
- Zone AUG : 2.743 m<sup>2</sup> à 44€/m<sup>2</sup> soit : 120 692,00 €
- Zone NP : 17.240 m<sup>2</sup> à 2€/m<sup>2</sup> soit : 34 480,00 €

Les frais de la vente s'élèvent à 31 000,00 €.

Le Maire donne lecture du compromis de vente.

Le conseil par **4 voix POUR** (*Roger Grossiord, Gilles Peronnet, Jacques Mermet et Jean-Pierre Grosгурin*)

**1 voix CONTRE** (*Laurence Grosгурin*)

**3 ABSTENTIONS** (*Patrick Levrier, Delphine Gabriel-Robez et Sacha Tremblay*)

**approuve** la cession du terrain de la Collène au groupe Vinci Immobilier

Patrick Levrier rappelle les remarques émises par Laurence Grosгурin, Sacha Tremblay, Delphine Gabriel-Robez, et lui-même lors de la réunion travaux:

- *Projet beaucoup trop grand pour la commune de Lélex*
- *Bâtiments trop hauts*
- *Projet de construction sur 12 000m<sup>2</sup> ; pourquoi vendre 26 349 m<sup>2</sup> dont 17 240 à 2 € ?*

Séance levée à 10h10